Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA18 26 0106

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, un premier projet de résolution (CA18 26 0106) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- La modification de certaines dispositions de la résolution CA11 26 0356 relatives aux usages autorisés afin que les usages « épicerie », « papeterie », « articles de bureau », « restaurant, traiteur », « atelier d'artiste et d'artisan », « bureau », « clinique médicale », « école d'enseignement spécialisé », « institution financière », « laboratoire, sauf si dangereux ou nocif » et « studio de production » puissent également être permis dans le local commercial localisé à l'intersection des rues des Écores et des Carrières, au 2355, rue des Carrières;

- La modification de certaines dispositions de la résolution CA11 26 0356 relatives à l'affichage afin que la pose d'une enseigne visible de l'extérieur ne devant pas contenir d'éléments lumineux soit permise, conformément à la réglementation en vigueur, dans le local commercial localisé à l'intersection des rues des Écores et des Carrières, au 2355, rue des Carrières.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 25 avril 2018 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0339, ci-après illustrée :

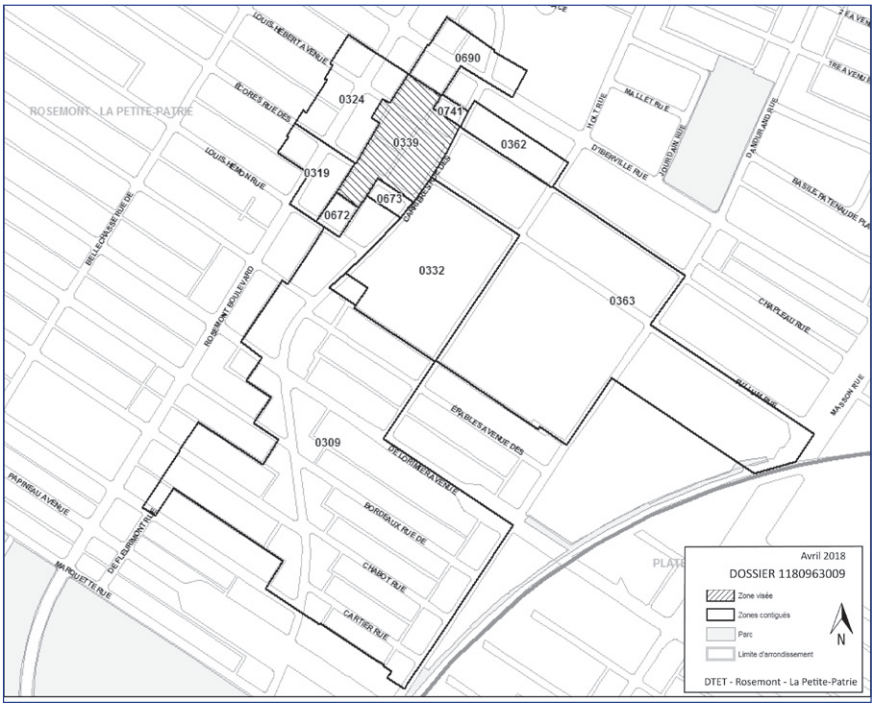

Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 17 avril 2017.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

>7485689